

Sanofi-aventis et Wellstat Therapeutics concluent un accord de licence mondial exclusif sur un agent oral innovant pour le traitement du diabète de type 2

Paris, France – Le 21 Octobre 2009 – Sanofi-aventis (EURONEXT: SAN et NYSE: SNY) et Wellstat Therapeutics Corporation annoncent aujourd'hui la signature d'un accord de licence mondial concernant PN2034, premier agent oral innovant de sensibilisation à l'insuline pour le traitement du diabète de type 2. En tant qu'agent de sensibilisation à l'insuline, PN2034 devrait normaliser et ainsi améliorer l'action de l'insuline dans le foie des patients diabétiques. La molécule est actuellement en phase II de développement clinique.

En vertu de cet accord, sanofi-aventis obtiendra une licence mondiale exclusive pour le développement, la fabrication et la commercialisation de PN2034 et de ses composés associés.

« Avec plus de 80 ans d'expérience dans la recherche, le développement et la commercialisation d'antidiabétiques efficaces, nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée d'explorer une nouvelle voie dans le traitement du diabète » a déclaré Marc Cluzel, Vice-Président Exécutif R&D de sanofi-aventis. « Nous avons déjà été à l'avant-garde de l'innovation dans le diabète en particulier avec Lantus® qui est devenue l'insuline leader dans le monde. Ce projet nous permettra d'étoffer notre portefeuille d'antidiabétiques en lui adjoignant un agent innovant de sensibilisation à l'insuline pour un traitement oral. »

En vertu des modalités de cet accord, Wellstat Therapeutics recevra un paiement initial pour les droits de développement, de fabrication et de commercialisation, et pourra par ailleurs prétendre à des paiements d'étape en fonction des progrès accomplis en termes de développement et d'enregistrement. La totalité de tous ces paiements pourra atteindre 350 millions de dollars US. Wellstat Therapeutics recevra également des redevances sur les ventes mondiales du produit et des paiements additionnels liés aux performances commerciales.

L'accord de licence est soumis aux autorités de la concurrence conformément à la procédure d'examen de la Loi antitrust Hart-Scott-Rodino.

A propos du diabète

Le diabète est une maladie chronique très répandue caractérisée par l'absence de production d'insuline par l'organisme ou par une utilisation incorrecte de l'insuline, l'hormone nécessaire au transport du glucose (sucre) du sang vers les cellules de l'organisme pour leur fournir de l'énergie. Plus de 230 millions de personnes sont atteintes de cette maladie dans le monde et ce chiffre devrait croître pour atteindre 350 millions de personnes d'ici 20 ans. Aux États-Unis, près de 24 millions de personnes souffrent du diabète dont 5,7 millions restent non diagnostiquées. Par ailleurs, environ 40 % des personnes diagnostiquées n'atteignent pas la valeur cible d'HbA1c <7 % recommandée par l'ADA. Le

dosage de l'HbA1c permet de mesurer les taux moyens de glucose sanguin au cours des deux à trois mois précédents.

A propos de Wellstat Therapeutics

Wellstat Therapeutics est une société biopharmaceutique à capitaux privés, dont le siège est à Gaithersburg, Maryland, Etats-Unis. Wellstat Therapeutics a pour vocation de découvrir, développer et commercialiser des produits permettant d'offrir des traitements nouveaux et meilleurs pour les patients dans les domaines de l'oncologie, des troubles métaboliques, des maladies neurométaboliques et neurodégénératives. Wellstat Therapeutics fait partie du groupe Wellstat Group of Companies. Pour plus d'informations, visitez les site : <http://www.wellstat.com>.

A propos de sanofi-aventis

Sanofi-aventis est un leader mondial de l'industrie pharmaceutique qui recherche, développe et diffuse des solutions thérapeutiques pour améliorer la vie de chacun. Le Groupe est coté en bourse à Paris (EURONEXT PARIS : SAN) et à New York (NYSE : SNY). Pour plus d'informations, visitez le site : www.sanofi-aventis.com.

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives (au sens du U.S. Private Securities Litigation Reform Act of 1995). Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections relatives au développement de produits et à leur potentiel et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des événements, des opérations, des produits et des services futurs ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de sanofi-aventis estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de sanofi-aventis, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, l'absence de garantie que les produits candidats s'ils sont approuvés seront un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par sanofi-aventis auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du document de référence 2008 de sanofi-aventis ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2008 sur Form 20-F de sanofi-aventis, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi-aventis ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'autorité des marchés financiers.